



# PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

ECH : 1/5'000

DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ DE SOUMETTRE LE PLAN A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

en séance du  
La Syndique: Le Secrétaire :

SOU MIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

du au  
La Syndique: Le Secrétaire :

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL

dans la séance du  
Le Président : Le Secrétaire :

APPROUVÉ PAR LE DÉPARTEMENT COMPÉTENT

Lausanne, le  
La Cheffe de Département

ENTRÉE EN VIGUEUR LE

LEGENDE:

--- Périimètre du PACom

**ZONE À BÂTIR SELON ART. 15 LAT**

- Zone centrale 15 LAT
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT

**AUTRES ZONES**

- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone ferroviaire 18 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Aire forestière 18 LAT
- Autre périmètre superposé D: aire de verger

**AUTRES DISPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT**

- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - objet IMNS
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - biotope

**DONNÉES INDICATIVES**

- Chemin de randonnée pédestre
- Voies de communication historiques avec substance (nationale)
- Voies de communication historiques avec substance (locale)
- Espace réservé aux eaux
- Distance de 50m aux voies férés
- Secteur S de protection des eaux
- Régions archéologiques

**LEVÉ DES LISIÈRES DU 23.05.2016**

- Lisière
- Limite de 10m à la lisière

**SECTEURS NON AFFECTÉS PAR LE PACOM**

Affectation maintenue selon :

- Plan général d'affectation du 29.02.1980
- PPA "Chanay" 12.04.1995
- PPA "Au Sérav" 21.02.1996
- PPA "Es Sales" 09.12.2013
- PPA "Leydefeur" 05.09.2012

**SECTEURS REPRÉSENTÉS SUR PLAN AU 1:1'000**

- Secteurs concernés

ECH. 1 / 5'000

